



LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER SE REGROUPENT POUR FAIRE EVOLUER LE CADRE LEGISLATIF DE LEURS METIERS ET CREENT L'UPSI

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) qui rassemblent plus de 15 000 entreprises, l'Association Plurience qui, pour mémoire, rassemble les grands opérateurs du secteur que sont Akerys, Billon immobilier, la Bourse de l'immobilier, BNP immobilier, Crédit agricole immobilier, Foncia, Loiselet & Daigremont, Nexity, Oralia, Provicis Immobilier, Sergic, Square habitat, Tagerim et Urbania et les principaux réseaux d'agents immobiliers à savoir, l'Adresse, Century 21, ERA, Guy Hoquet, Laforêt et ORPI, viennent de se regrouper au sein de l'Union des Professionnels des Services Immobiliers pour la réforme de la loi Hoguet (UPSI).

Acteurs économiques responsables, soucieux de l'intérêt des consommateurs et des professionnels, les membres fondateurs de cette association ont conscience que le cadre législatif de leurs professions doit évoluer. Chacun dans son rôle, aura à coordonner ses efforts pour convaincre les pouvoirs publics que les professionnels sont capables de se prendre en main, et d'assurer en toute intelligence et responsabilité, l'avenir de leurs métiers.

Cette association a pour ambition de poursuivre le travail de fond entrepris par la profession dans le cadre des États Généraux des Professions Immobilières. Elle a pour objet de promouvoir la réforme de la loi Hoguet sur la base des orientations suivantes :

- renforcement des exigences en matière de compétences professionnelles,
- création d'un code de déontologie,
- recherche de solutions alternatives à la voie judiciaire,
- respect des règles professionnelles et de la discipline,
- la création d'un Conseil National des Professions des Services Immobiliers pour concourir au bon exercice des activités et participer à leur régulation.

L'UPSI aura, en outre, à approfondir certaines des propositions issues des États Généraux des Professions Immobilières, notamment :

- élaborer, un code de déontologie (commun à l'ensemble des professionnels) ;
- déterminer la nature de l'aptitude professionnelle exigée de la part des dirigeants, la formation initiale et professionnelle exigée de la part des collaborateurs pour que ceux-ci puissent être habilités par un professionnel à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier ;
- fixer la nature et la durée des activités susceptibles d'être validées au titre de l'obligation de formation continue et les modalités selon lesquelles le contrôle de la formation continue peut s'opérer ;
- élaborer un référentiel des procédures de contrôle des garants financiers.

Les membres fondateurs se félicitent d'avoir, à travers ce projet commun, l'occasion de s'exprimer d'une seule voix et de confirmer ainsi leur volonté d'améliorer la qualité et la transparence des services offerts aux consommateurs, leurs clients.



LA FNAIM EN BREF

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

CONTACTS PRESSE

Emmanuelle Savoy - Tél. : 01 44 20 77 31 / 49 / 97 Email : communication@fnaim.fr
Amandine Pesqué – Tél.: 01 40 41 56 17 Email: amandine.pesque@golinharris.com
Agence CôtéJardat – Tél.: 01 41 05 94 10 Email: valerie.jardat@cote-jardat.fr